

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du Jeudi 20 novembre 2025 à 18 H. 30

Convoquée le 13 novembre 2025
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14
Présents 09

Quorum atteint

Membres présents

M. WEINBERG J., Adjoint
Mme JACOBY AM., Adjointe
M. AQUILINA D., Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph., Adjoint
Mme LEGENDRE M
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D

Absents excusés

Mme TEXIER I. qui donne procuration à JACOBY AM.
Mme SCHONG E qui donne procuration à WEINBERG J.
Mme BASSO M qui donne procuration à M. WAGNER Ph
Mme LEBRETON A
M. SCHMESSER D.

Secrétaire de Séance : M. WEINBERG a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte rendu du 29 septembre 2025
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe
- Location des Etangs
- Tarifs location de la salle des fêtes 2027
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.
- Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle (CAF)
- Informations

M. WAGNER, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue en Mairie, le procès-verbal de la réunion 29 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE

M. WAGNER propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour remplacer la secrétaire générale de mairie partant à la retraite.

Ce poste sera effectif à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à créer ce poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2026.

LOCATION DES ETANGS

Monsieur le Maire fait savoir que le bail de location de deux étangs arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Etang loué à Mme PIRA Corinne :

Cette pièce d'eau est située au lieudit « Sous le Moulin » d'une superficie approximative de 50 ares.

Madame PIRA a demandé le renouvellement de son bail par mail en date du 23 octobre dernier.

Cet étang étant entretenu de façon correcte par la locataire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de louer à Mme PIRA Corinne l'étang indiqué ci-dessus pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2026.

Fixe le montant du loyer à 1 500 € annuel.

Etang loué à la Sté STRADEST TP

Cet étang est cadastré en section B parcelle 2045 au lieudit « pièce couchant Fossé Grande Haie » d'une superficie de 2 ha 50.

Le Président de la Sté STRADEST TP SAS a donné le 5 novembre dernier le renouvellement de son bail.

Cet étang étant entretenu de façon correcte par la locataire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de louer à la Sté STRADEST TP SAS, l'étang indiqué ci-dessus pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fixe le montant du loyer à 1 900 € annuel.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES 2027

M WAGNER fait savoir qu'il convient déjà de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2027.

Puis, il passe la parole à M. DROUILLEAUX lequel a examiné avec Mmes TEXIER et LEBRETON, les tarifs, il est proposé à l'Assemblée de reconduire les tarifs 2026 pour les réservations 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de reconduire les tarifs 2026 pour 2027 à savoir :

Pour les administrés et les associations du village

Période	Lieu	Tarifs
WEEK-END (du Vendredi 9 H au Lundi 13 H)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	750 €
	Petite Salle - Bar	480 €
MARDI, MERCREDI, JEUDI (du jour à 9 H au lendemain 8 H 30)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	420 €
	Petite Salle - Bar	250 €

La location de la vaisselle est comprise dans les tarifs présentés ci-dessus

Pour toutes les entreprises, les associations et les particuliers

Période	Lieu	Tarifs Sans Vaisselle
WEEK-END (du Vendredi 9 H au Lundi 13 H)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	2 100 €
	Petite Salle - Bar	1 300 €
MARDI, MERCREDI, JEUDI (du jour à 9 H au lendemain 8 H 30)	Grande Salle - Petite Salle - Bar	1 000 €
	Petite Salle - Bar	700 €

Pour les locations à but lucratif

	Tarif
L'Ensemble	10 000 €
Cautiion	12 000 €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. WEINBERG rappelle à l'Assemblée, qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

	CREDITS INSCRITS 2025	25 %
Article 2183	13 260.00	3 315.00
Article 2188	23 740.00	5 935.00
Article 231	1859615.00	464 903.75

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget 2026

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MOSELLE (CAF)

M. WEINBERG informe que la Convention Territoriale Globale, expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caisses d'allocations familiales, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat. La CTG actuellement en vigueur sur le territoire de Rives de Moselle couvre la période 2021 - 2025 et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes de Rives de Moselle. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de reconduire cette contractualisation avec la CAF pour la période 2026-2030 sur des politiques ciblées :

Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance

Action 1 : Réaliser une étude de rapprochement des multi-accueils publics du territoire (action ingénierie)

Action 2 : Réaliser une étude sur l'extension de la couverture des Relais Petite Enfance (RPE) afin de couvrir l'ensemble du territoire communautaire

Action 3 : Renforcer la qualité des modes d'accueil (collectif et individuel)

Action 4 : Maintenir et développer à moyen terme, selon les besoins du territoire, les modes d'accueil (collectif et individuel)

Action 5 : Promouvoir et valoriser les métiers de la Petite Enfance

Action 6 : Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources

Axe 2 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Action 7 : Consolider et développer des actions collectives de soutien à la parentalité à l'échelle de l'intercommunalité

Action 8 : Accompagner les enfants et les parents dans la transition de la petite enfance vers l'école maternelle (actions passerelles)

Axe 3 : Maintenir, sensibiliser et accompagner le secteur de l'enfance jeunesse et développer l'animation de la vie sociale

Action 9 : Maintenir une continuité de service en mutualisant les Ressources Humaines

Action 10 : Renforcer la qualité d'accueil dans les accueils collectifs de mineurs

Action 11 : Promouvoir et valoriser les métiers de l'animation

Action 12 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

Action 13 : Structurer une politique en faveur du public jeunes et jeunes adultes

Action 14 : Développer l'animation de la vie sociale sur les zones non couvertes de l'intercommunalité

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la Communauté de Communes Rives de Moselle et de ses communes membres. La Convention Territoriale Globale reste un document programmatique. Elle respecte les attributions et compétences de chaque collectivité et permet de disposer d'un outil de travail commun sur lequel le comité de pilotage pourra revenir en cours de CTG afin d'ajuster les actions ou les réorienter, si besoin.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
 VU le Code de l'action sociale et des familles,
 VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
 VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),
 Vu la Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes Rives de Moselle 2021-2025,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

AUTORISE le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

INFORMATIONS

Conseil d'Ecole

Mme JACOBY fait le point sur le dernier conseil d'école.

Les représentantes des parents d'élèves élues sont Mmes Audrey HOFMANN, Eva SCHNEIDER, Loan DOME, titulaires et Mme Adeline BAILLET, Amandine STEF et Flavia SANTORO, suppléantes.

Les effectifs le jour de la rentrée étaient de :

25 élèves en maternelle

8 petits,

6 Moyens,

11 Grands

31 élèves en élémentaire

15 en CP, CE1, CE2

16 en CM 1 et 2

Gazette

La gazette sera distribuée, courant décembre, dans les boîtes à lettre du village par le personnel communal.

CMJ :

Elections

Mme JACOBY communique, suite aux élections, la nouvelle composition du Conseil Municipal des Jeunes

Présidente : VALDENNAIRE Jeanne

Vice-Présidentes : DAHLKE Mila, IKAUNO Naëly

Conseillers : KAHL Alice, GERARD Noah, ZOUGAR Amir

Opération Stationnement aux abords de l'Ecole

En collaboration avec la Police Municipale, les jeunes élus réaliseront une opération « stationnement » aux abords de l'école.

Boite à lettres du Père Noël

La boîte à lettre du Père Noël va être installée dans les prochains jours devant la Mairie.

Le Père Noël se rendra à l'école le vendredi 19 décembre à 10 heures pour remercier les enfants de leurs belles missives, et offrira Chocolat Chaud et Mannele, accompagnés d'un petit mot.

Assemblées Générales

Mme JACOBY fait part qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'Amicale Philatélique de Maizières les Metz. Le partenariat avec l'école est reconduit encore cette année. Un timbre sera créé à partir du plus beau dessin réalisé par les élèves.

M. DROUILLEAUX informe qu'il a assisté aux assemblées et donne un bref compte rendu :

T FANNY : Les membres de ce club sont très satisfaits de la clôture du site et remercient la commune pour la création d'un préau couvrant partiellement l'aire de jeux.

ASSE : Très peu de participants à cette réunion.
Il communique la nouvelle composition du comité

Présidente : Mme PLENTAJ Cindy
Trésorier : M. PLENTAJ Nicolas
Secrétaire : Mme HOFMANN Audrey.

Saint Nicolas

M. WEINBERG précise que St Nicolas et le Père Fouettard se rendront, accompagnés de leur âne, à l'école le vendredi 5 décembre prochain à 15 h 15. La réception des hôtes de marque se déroulera sous le préau extérieur.

Colis de Noël

M. WEINBERG fait savoir que La distribution des colis se fera le vendredi 12 Décembre prochain par le personnel communal.

Veillée de Noël

M. DROUILLEAUX rappelle que la Veillée de Noël aura lieu le samedi 6 décembre à partir de 16 H. 45 sur le parvis de l'Eglise.

Soirée Théâtre

Le théâtre amateur « Le Tada » présentera la pièce « Au pensionnat des toujours jeunes » le vendredi 30 janvier 2026 à 20 H. 30

Rodéos Sauvages

M. le Maire informe les membres du conseil des problèmes rencontrés dans le Pôle Industriel du Malambas et plus particulièrement rue du Malambas, Rue de la Châtaigne et à proximité de la Sté AIR LIQUIDE. En effet des rodéos sauvages sont organisés les week-ends depuis plusieurs semaines, laissant sur le site de nombreux déchets et des tirs de mortiers d'artifices sont également réalisés.

Malgré l'intervention de la Gendarmerie, cette situation perdure, aussi il fait savoir qu'il a écrit à M. le Préfet pour lui demander d'intervenir sur ce site qui est une zone sensible classée SEVESO et régie par un PPRT.

Ouverture des Commerces à Noël

M. le Maire précise qu'il a pris un arrêté municipal autorisant l'ouverture des commerces les 4 dimanches avant Noël.

Tickets de Bus Riv' Connect

Il a été décidé d'offrir aux jeunes scolarisés de la 6^{ème} jusqu'à 18 ans les tickets de bus Riv Connect disponibles à la Mairie.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 18 H. 00 à la salle des fêtes.

Séance Levée à 19 H. 25

Le Secrétaire de Séance
J WEINBERG



Le Maire
Ph WAGNER

